

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19946

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À l'alinéa 165, substituer à la référence :

« L. 61-22-1-5 »

la référence :

« L. 161-22-1-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel